

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS

A2024-05-08-VOIRIE

LE MAIRE DE BAZOGES-EN-PAREDS ;

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par GARCZYNSKI TREPLOIR VENDEE le 23/05/2024 ;

Considérant qu'en raison du déroulement **de 250m de tranchée pour conduite électrique** à **Pulteau** effectués par **GARCZYNSKI TREPLOIR VENDEE**, la circulation sera alternée par des feux tricolores. Il y a également une restriction de la chaussée avec empiètement sur celle-ci avec la largeur de voie maintenue à 3m.

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du **10/06/2024** au **10/07/2024** inclus, date prévisionnelle de fin **de 250m de tranchée pour conduite électrique** à **Pulteau** effectués par **GARCZYNSKI TREPLOIR VENDEE**, la circulation sera alternée par des feux tricolores. Il y a également une restriction de la chaussée avec empiètement sur celle-ci avec la largeur de voie maintenue à 3m.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de GARCZYNSKI TRAPLOIR VENDEE.

ARTICLE 4 : Les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront levées chaque soir à 18 h 30 et remises en place chaque matin à 7 h 30; la circulation sera rétablie normalement la nuit, les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Bazoges-en-Pareds**.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la commune de **Bazoges-en-Pareds** ;
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation sera adressée à :

A **Bazoges-en-Pareds** le 23/05/2024



Le Maire Christine LELOT



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de la commune de Bazoges en Pareds.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : ROBIN Prénom : Denis
Dénomination : Garczynski Traploir Vendée Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Parc polaris,
Code postal 85110 Localité : CHANTONNAY Pays : FRANCE
Téléphone 0621096194 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : MAZE Mickaël
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rond point de l'Atlantique
Code postal 85000 Localité : LA ROCHE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone 0764785677 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..recepisse@dictservices.fr

Localisation du site concerné par la demande

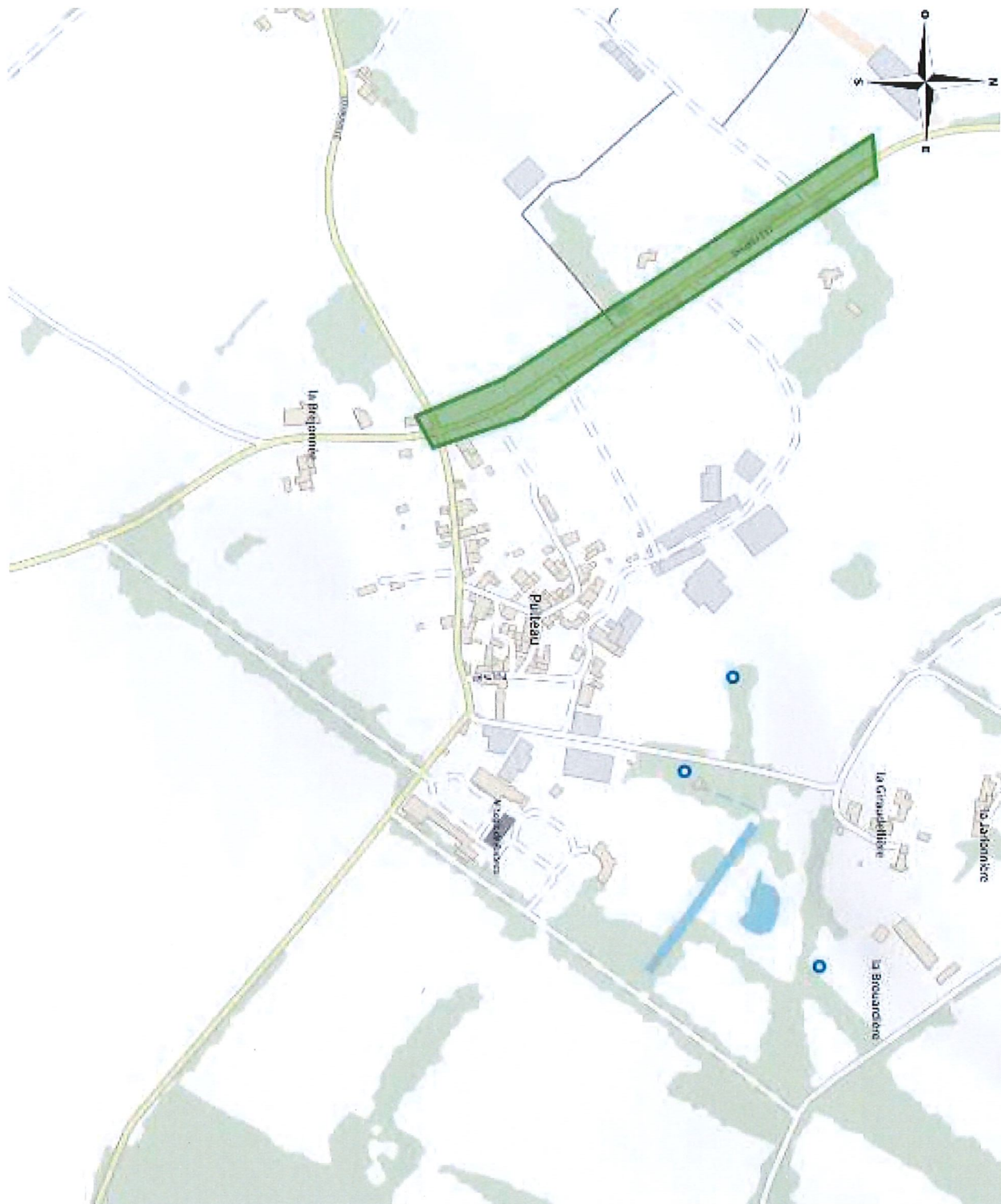
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 39 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : pulteau,
Code postal 85390 Localité : Bazoges-en-Pareds

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : 250M DE TRANCHEE POUR CONDUITE ELECTRIQUE
Date prévue de début des travaux : 10/06/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 10/06/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.885118 46.638653 -0.884743 46.638793 -0.885097 46.639529 -0.886116 46.640487 -0.887983 46.642454 -0.888476 46.642424 -0.885558 46.639367 -0.885118 46.638653</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>